



Assemblée générale

Distr. limitée
26 avril 2021
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-huitième session
Vienne, 19-30 avril 2021

Projet de rapport

X. Viabilité à long terme des activités spatiales

1. Conformément à la résolution [75/92](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 12 de son ordre du jour, intitulé « Viabilité à long terme des activités spatiales ».
2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre du point 12 : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse et Venezuela (République bolivarienne du). Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :
 - a) « ELSA-d : bâtir un futur stable et durable dans l'espace », par le représentant du Royaume-Uni ;
 - b) « Le registre consacré à la Lune de For All Moonkind : une contribution active à la viabilité des activités lunaires », par l'observatrice de For All Moonkind.
4. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants :
 - a) Document de séance intitulé « Implementation of the Guidelines for the Long-term Sustainability of Outer Space Activities of the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space: Belgium » ([A/AC.105/C.1/2021/CRP.12](#)) ;
 - b) Document de séance intitulé « United Kingdom: update on our reporting approach for the voluntary implementation of the Guidelines for the Long-term Sustainability of Outer Space Activities » ([A/AC.105/C.1/2021/CRP.16](#)) ;
 - c) Document de séance contenant une proposition présentée par l'Australie, la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas au sujet d'un mandat, de méthodes de travail et d'un plan de travail pour la création d'un nouveau groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique ([A/AC.105/C.1/2021/CRP.19](#) et [A/AC.105/C.1/2021/CRP.19/Rev.1](#)) ;



5. Le Sous-Comité a rappelé que le Comité, à sa soixante-deuxième session, en juin 2019, avait adopté les Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/74/20, par. 163 et annexe II) et décidé d'établir, dans le cadre d'un plan de travail quinquennal, un groupe de travail au titre du point de l'ordre du jour du Sous-Comité relatif à la viabilité à long terme des activités spatiales (A/74/20, par. 165), et qu'il était convenu que le bureau de ce groupe de travail serait élu au début de la cinquante-septième session du Sous-Comité (A/74/20, par. 166). Le Comité avait également décidé que le groupe de travail adopterait son mandat, ses méthodes de travail et un plan de travail à la cinquante-septième session du Sous-Comité (A/74/20, par. 167).

6. Le Sous-Comité a aussi rappelé qu'à sa cinquante-septième session, en février 2020, il n'avait pas été en mesure d'élire les membres du bureau du groupe de travail constitué au titre du point de l'ordre du jour relatif à la viabilité à long terme des activités spatiales, que le groupe n'avait par conséquent pas tenu de séances lors de cette session, et que son mandat, ses méthodes de travail et son plan de travail n'avaient pas été élaborés (A/AC.105/1224, par. 195). À la même session, la délégation sud-africaine avait exprimé sa volonté de faciliter des consultations informelles en marge de la soixante-troisième session du Comité (A/AC.105/1224, par. 197).

7. Le Sous-Comité a en outre rappelé qu'en raison de circonstances extraordinaires, la soixante-troisième session du Comité avait été annulée et qu'il avait été décidé, par procédure écrite, que le bureau du groupe de travail constitué au titre du point de l'ordre du jour relatif à la viabilité à long terme des activités spatiales serait élu au début de la cinquante-huitième session du Sous-Comité, et que le groupe de travail devrait également adopter son mandat, ses méthodes de travail et son plan de travail lors de la cinquante-huitième session (A/75/20, par. 24).

8. Le Sous-Comité a noté que, tenant compte de la pandémie mondiale de coronavirus (COVID-19) en cours et des dispositions extraordinaires prises en conséquence pour sa cinquante-huitième session, l'Afrique du Sud avait confirmé au Secrétariat sa volonté de continuer à faciliter les consultations informelles au sujet du bureau et avait exprimé le souhait d'échanger de manière informelle avec les États membres du Comité pendant l'intersession, selon des modalités virtuelles. Des consultations informelles avaient donc été organisées et s'étaient tenues virtuellement le 17 décembre 2020 et les 19 février, 16 et 31 mars et 12 avril 2021, sous la conduite de Pontsho Maruping (Afrique du Sud).

9. Le Sous-Comité a noté que des consultations informelles avaient également été consacrées à l'élection du bureau lors de la présente session, toujours sous la conduite de Pontsho Maruping. Il a remercié l'Afrique du Sud d'avoir facilité ces consultations informelles, aussi bien durant la période intersessions qu'au cours de la présente session.

10. Le Sous-Comité a reconnu qu'il importait d'élire le bureau du nouveau groupe de travail afin que ce dernier puisse commencer à s'acquitter de sa mission indispensable, consistant à examiner de manière approfondie la question de la viabilité à long terme des activités spatiales.

11. Le Sous-Comité, considérant que toutes les personnes dont la candidature avait été proposée pour intégrer le bureau étaient hautement qualifiées, a noté avec reconnaissance que, dans un grand esprit de conciliation et pour permettre de faire avancer les travaux de fond sur une question importante, le Japon et la Suisse, pendant l'intersession, ainsi que les Émirats arabes unis lors de la présente session, avaient retiré leurs candidatures respectives.

12. À sa [...] séance, le Sous-Comité a élu R. Umamaheswaran (Inde) à la présidence du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales et a convoqué le Groupe de travail au titre du point 12 de l'ordre du jour.

13. Le Sous-Comité a recommandé que le Comité prenne des dispositions qui permettraient au Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales

de se réunir à sa soixante-quatrième session, en bénéficiant de services d'interprétation.

14. Le Sous-Comité a été informé d'un certain nombre de mesures qui avaient été ou étaient en train d'être prises en vue de mettre en œuvre les Lignes directrices du Comité aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Ces mesures portaient notamment sur l'examen et la mise à jour de la législation nationale applicable, y compris au moyen d'enquêtes et de groupes de travail et de recherche nationaux ; la ratification des traités internationaux pertinents ; l'émission de notifications préalables au lancement d'objets spatiaux ; l'immatriculation plus rigoureuse des objets spatiaux ; les programmes nationaux de recherche et de développement ; l'amélioration continue des capacités gouvernementales et commerciales en matière de surveillance de l'espace pour détecter, suivre et identifier les objets spatiaux actifs ainsi que les débris ; les activités menées par des start-up sur la question des débris spatiaux ; les travaux de recherche menés par des entreprises sur de nouvelles technologies destinées à accélérer la désorbitation des satellites ; la collaboration entre des universités et le secteur industriel pour mettre au point des technologies novatrices permettant de surveiller les débris spatiaux et d'atténuer les risques de collision ; et de nouveaux partenariats entre les pouvoirs publics et le secteur commercial visant à renforcer la communication, à échanger des données et à établir des pratiques optimales pour éviter les collisions d'engins spatiaux autonomes.

15. Le Sous-Comité a également été informé de diverses initiatives liées à la mise en œuvre des Lignes directrices du Comité aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, telles que le Réseau pour le suivi et l'analyse des objets spatiaux (NETRA) de l'Inde ; la feuille de route australienne pour la connaissance de l'environnement spatial, élaborée avec le concours d'un groupe consultatif technique composé d'experts issus des pouvoirs publics, de l'industrie et du monde universitaire ; le site Web de l'Institut national indonésien de l'aéronautique et de l'espace (LAPAN) consacré à la surveillance en temps réel des débris spatiaux ; l'initiative de l'Union européenne pour la surveillance et le suivi des objets et débris spatiaux (EU SST) ; la collaboration entre la Nouvelle-Zélande et un nouveau prestataire de services de localisation radar pour les objets en orbite terrestre basse, visant à créer une plateforme de régulation et de viabilité des activités spatiales ; la publication du manuel de la NASA sur les meilleures pratiques pour évaluer les conjonctions d'engins spatiaux et prévenir les collisions ; le programme de l'Organisation indienne de recherche spatiale consacré à l'assemblage de nanosatellites et à la formation dans le cadre d'UNISPACE (UNNATI) ; l'initiative du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales consacrée aux législations spatiales nationales ; un atelier coorganisé par la Finlande et la Suisse, au niveau européen, sur la mise en œuvre des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales ; les possibilités de formation et de renforcement des capacités offertes par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU ; une initiative du Bureau des affaires spatiales consacrée à la viabilité des activités spatiales, financée par l'Agence spatiale des Émirats arabes unis ; et le projet du Bureau des affaires spatiales intitulé « The Promoting Space Sustainability Project: awareness-raising and capacity-building related to the implementation of the LTS Guidelines », financé par l'Agence spatiale du Royaume-Uni.

16. Certaines délégations ont estimé que l'incapacité du Sous-Comité à résoudre plus rapidement la question purement technique de la constitution du bureau du nouveau Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales avait empêché le lancement d'un important processus d'échange d'informations sur la mise en œuvre des Lignes directrices du Comité aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales qui avaient déjà été adoptées, sans parler de l'élaboration de nouvelles lignes directrices.

17. Certaines délégations ont estimé que la proposition exposée dans le document [A/AC.105/C.1/2021/CRP.19/Rev.1](#) constituait, pour le mandat, les méthodes de travail et le plan de travail du nouveau groupe de travail, une solution équilibrée qui

était tout à fait conforme à la mission confiée par le Comité, puisque la proposition prévoyait trois axes de travail portant respectivement sur la mise en œuvre des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales déjà adoptées, l'identification de nouvelles lignes directrices possibles et le renforcement des capacités.

18. Certaines délégations ont exprimé l'avis que la mise en œuvre des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales devrait permettre d'intensifier les efforts déployés en matière de renforcement des capacités afin de combler le fossé technologique existant dans le domaine spatial entre les pays développés et les pays émergents.

19. L'avis a été exprimé qu'avec l'application au niveau national de ses Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, le Comité se verrait renforcé dans son rôle d'instance multilatérale la plus efficace pour faire progresser la coopération pratique dans le domaine des utilisations pacifiques et de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique, dans l'intérêt de tous.

20. Le point de vue a été exprimé qu'il fallait désormais « passer de la théorie à la pratique », en appliquant et en mettant à l'épreuve les Lignes directrices du Comité aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales afin d'assurer la mise en commun des meilleures pratiques, de répondre aux besoins des nations en matière de renforcement des capacités et de mieux comprendre ce qui serait nécessaire à l'avenir, de manière à ce que le Comité reste une plateforme pertinente pour fixer les grandes lignes de la gouvernance mondiale en matière d'activités spatiales.

21. L'avis a été exprimé que parmi les défis à relever en vue de l'application des Lignes directrices du Comité aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, il faudrait trouver un équilibre entre les mesures consacrées à la durabilité des activités spatiales et les efforts visant à préserver la viabilité commerciale, et répondre au besoin d'une technologie davantage éprouvée en matière de réduction des débris spatiaux, par exemple au moyen de dispositifs de propulsion pour les petits satellites.

22. L'avis a été exprimé que pour cerner les questions pertinentes et garantir le plus haut degré de viabilité à long terme des activités spatiales, il serait profitable, voire indispensable, de s'appuyer sur l'expérience et les retours d'information d'entreprises privées et de pouvoir compter sur leur contribution dans ce domaine.

23. L'avis a été exprimé qu'avec l'arrivée d'un nombre croissant d'acteurs privés sur le marché des activités spatiales, il était impératif que les États collaborent pour identifier les obstacles à la viabilité de ces activités, puis qu'ils envisagent et négocient des solutions, tout en concevant des approches nouvelles, en échangeant des données d'expérience et en renforçant les capacités et les compétences, afin de veiller à ce que tous les acteurs adoptent un comportement responsable et tiennent bien compte des conséquences que leurs activités peuvent avoir dans l'immédiat ou dans les années et décennies à venir.

24. L'avis a été exprimé que les Lignes directrices du Comité aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales devraient être assez souples pour garantir le droit légitime de tous les États à utiliser la technologie spatiale comme outil de développement.

25. L'avis a été exprimé que les Lignes directrices du Comité aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales devraient avoir pour ambition de promouvoir l'utilisation sûre et durable de l'espace, dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique ou scientifique, sans discrimination aucune et compte dûment tenu du principe d'équité, et de mettre en avant l'importance de la coopération internationale et des transferts de technologie, qui constituaient des moyens efficaces pour promouvoir les programmes de recherche et le renforcement des capacités dans les pays disposant d'un secteur spatial émergent.

26. L'avis a été exprimé qu'il conviendrait d'adopter des approches inclusives dans le cadre des travaux relatifs à la viabilité à long terme des activités spatiales, et que les mesures mises en œuvre à cet égard devraient contribuer aux efforts déjà engagés concernant la politique spatiale africaine.

27. Le point de vue a été exprimé que les aspects scientifiques, techniques et juridiques étaient tous pertinents en matière de sûreté et de viabilité des activités spatiales, et qu'il faudrait donc prévoir à ce sujet des échanges étroits entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique.
